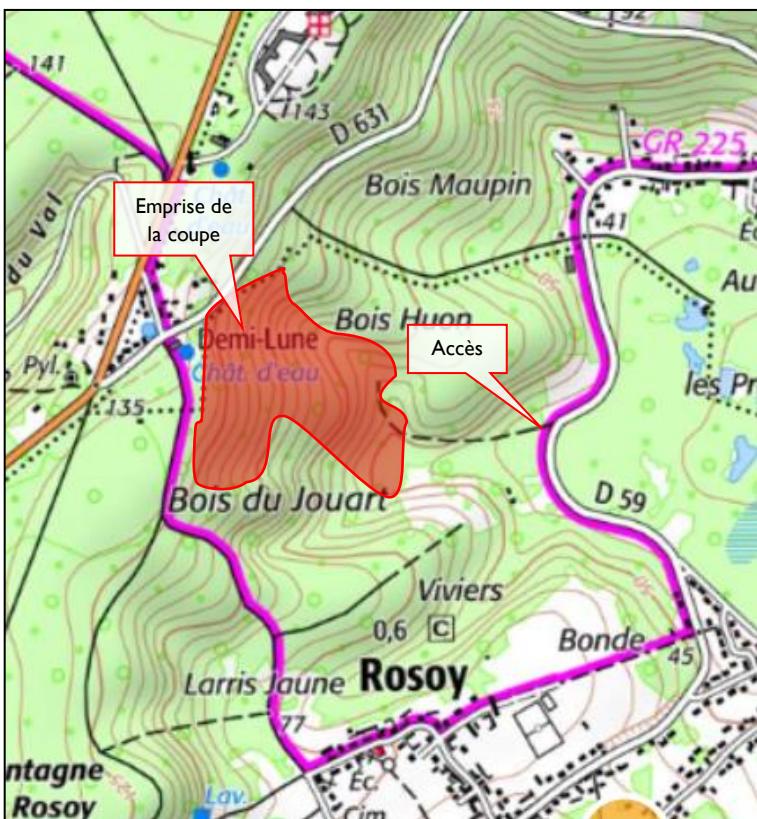




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Madame MACRE
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Nord Creil
Commune Rosoy
Lieu-dit Bois du Jouart
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,49578°
Point de Rencontre Latitude : 49,34828°
Sécurité conseillé Mairie de Rosoy

Essences principales	Frêne / hêtre / robinier
Volume présumé	157 m³
Nombre d'arbres	134
Volume moyen	1,2 m³

Nature coupe	coupe d'amélioration
Parcelles cadastrales	A 1/725/726/727/932
Surface	10 hectares environ
Limites	Chemins et peinture
Marquage	un flachis CGB au pied et des ronds de peinture bleue au corps
Réserves	tous les arbres et brins non marqués
Visite	se reporter au plan ci-contre
Estimation par	Sas CEGB
Suivi de coupe	Tanguy Bernard (07 83 13 14 87)
Expert Forestier	Jean-Marc Péneau (sas CEGB) 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne Mob : 06 80 99 20 20 Mel : secretariat@cegeb.com

Accès google : <https://maps.app.goo.gl/mayeky3ciBE3gVJv8>

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m											Total				
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m³	VU m³
	Frêne		12	14	9	8	3	1	1						48	50	1
	Hêtre				5	2	3	6	2	1					21	39	1,8
	Robinier	2	6	5	8	6	3	1							31	29	0,9
	Châtaignier		1	7	2	5	1	2							18	20	1,1
	Chêne		1		3	2	2								8	9	1,1
	Chêne déclassé				1	1		2							4	5	1,3
	Merisier				2	1									3	3	0,9
	Charme					1									1	1	1,2
<i>Observations :</i>		Dont 1 chablis de hêtre, 1 robinier déclassé et 1 merisier déclassé													134	157	1,2

Clauses particulières

Préambule : Attention ancien marquage en orange, la vente concerne seulement les arbres marqués d'un rond BLEU et martelés au pied. Pas d'exploitation entre début octobre et fin février. Demande d'autorisation de coupe en cours. Prévenir Monsieur Dupont avant de débuter au 06 85 43 51 54

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Mise en tas ou éparrillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à façonner dans les 3 mois de l'abattage.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : aménagement du dépôt à la charge de l'acheteur

Délai d'exploitation : 15 septembre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.06.2026

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.09.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

